
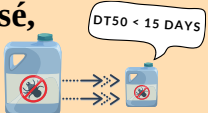



# L'éco-régime "lutte intégrée" (IPM) idéal pour les pollinisateurs



## Comment un éco-régime IPM peut-il protéger les pollinisateurs ?

Pratique agricole	Exemple de paiement par an si les pratiques encouragées sont...	
	des critères alternatifs	des critères cumulatifs
<p><b>1</b> Tenir un registre des traitements</p> <p>compilant les méthodes de surveillance des parasites (photos, pièges, etc.), les résultats de la surveillance et les critères de décision pour établir les besoin en traitement.</p> 	<p>50€/Ha</p> <p><b>ET</b></p> <p>50€/Ha</p> <p><b>ET/OU</b></p> <p>50€/Ha</p>	<p>1 + 2 + 3</p> <p>sont appliquées =</p> <p>150€/Ha</p>
<p><b>2</b> Traitement des sols/graines réduits de 95% en 3 ans, en comparaison à la première année d'engagement (33% de réduction/an)</p> <p>Traitements pulvérisés réduits de 50% en 3 ans, en comparaison à la première année d'engagement (17% de réduction/an)</p>		
<p><b>3</b> Si un pesticide doit être utilisé, préférer un non persistant</p> 		
<p><b>3</b> Application des pesticides après le coucher du soleil</p> 		

Montant des paiements donnés en guise d'exemple

### Exemple 1 :

Un agriculteur tient le registre avec les informations requises, réduit les traitements par pulvérisation de 50% en 3 ans mais ne réduit pas les traitements du sol et des semences (si applicable) de 95% en 3 ans.

--> Pas de droit au paiement pour l'éco-régime de lutte intégrée.

### Exemple 2 :

Un agriculteur tient le registre avec les informations requises, atteint les objectifs de réduction de traitement du sols, des semences et par pulvérisation, si les seuils de parasites sont atteints, il/elle utilise des pesticides persistents mais les applique le soir.

--> Si l'Etat membre choisit d'établir des critères cumulatifs, il ne peut recevoir un paiement pour pratique de lutte intégrée.  
--> if the member State chose to implement alternative criteria, il reçoit 100€/Ha pour l'année (critères n°1 + n°3).